

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2026

N°20260422.D12

Objet : FINANCES – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – MANDATURE 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (10) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : (1)

- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu le code général des collectivités territoriales relatif au règlement budgétaire et financier.

Vu la délibération n°01 prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'Eysines le 05 octobre 2022 approuvant le passage à la M57.

Vu la délibération n°02 prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'Eysines le 05 octobre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

EXPOSE

Madame Christine BOST, Présidente du CCAS d'Eysines, soumet au Conseil d'Administration un Règlement Budgétaire et Financier actualisé destiné à :

- décrire les procédures de l'établissement, de les faire connaître avec exactitude et de permettre de les suivre le plus précisément possible,
- créer un référentiel commun et une culture de gestion que les responsables et les services de l'établissement doivent s'approprier,
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Ce document a pour objectif de rappeler à l'ensemble des intervenants – membres élus désignés du CA, agents – au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation et l'exécution des actes en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- adopte les modifications apportées au Règlement Budgétaire et Financier du CCAS, annexé à la présente délibération
- abroge le Règlement Budgétaire et Financier actuellement en vigueur.
- autorise la Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
10 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST

